ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi, 23 novembre 1900 (3e Primaire An 109 de la République), 327e jour de l'année. 2e jour de la lune.

Lever du Soleil à 7 h. 22 ; coucher à 4 h. 10.

Lever de la lune à 8 h. 26 matin ; coucher à 5 h. 06 s.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 22 novembre :

Baromètre à 2 heures du soir : 755 m/m (variable). Hausse depuis la veille : 4 m/m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 8° au-dessus ; à 2 heures de l'après-midi : 8° au-dessus.

État du ciel : Couvert.

Direction et force du vent : Sud-Est, faible.

Pluie tombée depuis 24 heures : 11 m/m.

Temps probable pour vendredi : Incertain.

Lire à la 2e page :

[illegible]

La coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

LE MARCHÉ A TERME

Les Chambres syndicales des courtiers assermentés de Roubaix-Tourcoing publient une délibération qu'elles ont prise le 9 novembre 1900.

Dans ce document, où le Comité des adversaires du terme est accusé de n'avoir recueilli sur ses pétitions nombre de signatures « que par des procédés de pression et d'intimidation qui enlèvent toute autorité à son action et toute indépendance à ses membres », MM. les courtiers affirment :

1. Que le Marché à Terme ne saurait être rendu responsable de la crise laitière, attendu qu'il est avéré que cette crise a pour origine dans des achats excessifs à des prix trop élevés sur les marchés d'importation d'Australie et de la Plata.

Que le Marché à Terme sur la laine peignée de Roubaix-Tourcoing ne saurait être supprimé sans danger pour l'industrie lainière et le commerce lainier français, que sa disparition favoriserait l'industrie lainière et le commerce lainier français concurrents à l'étranger au détriment de nos ouvriers, de nos importateurs et de nos transports maritimes.

Cette délibération a été adressée aux différents membres de la commission d'enquête des marchés à terme, accompagnée d'une lettre signée des présidents des Chambres syndicales des courtiers, dans laquelle nous lisons :

Le syndicat qui s'est formé à Reims pour demander la suppression du marché à terme sur la laine peignée établi à Roubaix et à Tourcoing, s'est réuni à Paris le 30 octobre dernier.

Le procès-verbal de sa réunion a été communiqué aux journaux.

Les chambres syndicales des courtiers assermentés de Roubaix et de Tourcoing en ont pris connaissance dans une assemblée extraordinaire tenue le 5 courant, et après en avoir délibéré, elles ont décidé de protester auprès de vous contre les agissements du syndicat dont il s'agit.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Président, de vous adresser sous ce pli une ampliation de notre délibération. Nous en avons adressé une en même temps à Monsieur le Ministre du Commerce.

En la soumettant à votre bienveillant examen, nous nous faisons un devoir de vous déclarer que nous ne saurions rien voir sur des points obscurs ou plus ou moins sciemment obscurcis, d'opposer la vérité à des assertions erronées ou inexactes, de vous engager, s'il est besoin, notre responsabilité dans un débat où nous avons le devoir de lever la voix, vis-à-vis de mesures contraires aux intérêts du commerce qui pourraient être prises à notre insu, de douter en un mot de l'affection à notre patriotisme en refusant de voir la suprématie des places de Roubaix et de Tourcoing, qui, sans conteste, sont le centre lainier le plus important du monde, battue en brèche par des Français associés avec des coteries internationales contre la Place, l'institution de la concurrence étrangère.

Que MM. les courtiers défendent le marché à terme, c'est chose naturelle. Mais leur campagne ne peut avoir et n'aura qu'une importance relative.

ENFANT EMPALÉ

Hier matin, vers 7 heures, chez M. Méssat, pâtissier, rue d'Alsace, le jeune Georges Desmet, apprenti, âgé de 13 ans 1/2, demeurant rue de Flandre 15, fait du vélocipède, voulant [illegible] une lampe de triqueballe, était monté sur une [illegible].

Il s'apprêtait à descendre, il sauta sur la pointe d'un manche de marteau de devant et s'empala sur ledit.

Il en est résulté une plaie très grave dans la région du coccyx, intéressant également les parties génitales.

L'enfant a été transporté en voiture à son domicile.

M. le docteur Lesbonnet, assisté d'un de ses confrères, a opéré, hier matin, le jeune blessé, à qui il a fait des points de suture.

L'état de l'enfant est grave, mais sauf complication, on espère qu'il sera rétabli dans quelques jours.

Avis aux voyageurs pour la Russie. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses concitoyens que non seulement le passeport est toujours indispensable pour pouvoir pénétrer en Russie, mais encore que les autorités placées aux frontières de ce pays n'acceptent que le passeport visé par un Consulat russe.

Aucune pièce d'identité, fût-elle constituée par un livret militaire ou un extrait d'acte de l'état civil, ne saurait tenir lieu du titre de voyage réglementaire.

Pour les pauvres. — La Société artistique de Roubaix-Tourcoing a versé 50 francs entre les mains de M. le Maire de Roubaix, pour secours extraordinaires aux pauvres du Bureau de bienfaisance.

Cette somme provient des offrandes recueillies dans le tronc placé à l'entrée de l'Exposition de la rue de l'Alouette, et d'un supplément généreusement accordé par la commission administrative de cette Société.

Vol d'une baignoire. — Dans la nuit du 21 au 22 courant, une baignoire valeur 15 fr. a été volée dans les magasins de M. Eucher Lamarque, quincaillier, 82, rue de Lannoy, magasins situés rues Thiers et Ste-Eleuthère.

Plainte a été déposée au commissariat du 1er arrondissement.

Arrestation pour vol. — Hier matin, vers cinq heures, les agents de la police de sûreté Chantraine, Triail, Cuvelier, Planckaert, en tournée dans le quartier du Cul-de-Four, ayant appris que le nommé Joseph Pierens, né de 18 ans, sans domicile à Roubaix, qui se trouve sous le coup d'un mandat d'arrêt pour vol, délivré le 12 octobre dernier par M. Grosson, juge d'instruction à Lille, était venu passer la nuit chez sa sœur, 19, rue Bayart, se rendirent à cette adresse et le mirent en état d'arrestation.

Pierens avait été condamné par défaut, le 8 novembre dernier, à 4 mois de prison, par le tribunal correctionnel de Lille pour complicité de vol de beurre commis le 10 octobre par Vanderhoeve, au préjudice de M. Destompes, marchand de beurre à Hérinnes (Belgique), sur la voiture de ce dernier pendant qu'elle stationnait rue de l'Alma.

Les rentes des travailleurs. — Le 19 novembre, un accident est survenu chez M. E. Deschamps. Sornens Charles, zingueur, 22 ans, demeurant rue St-Antoine, 9, a reçu un éclat de soudure dans l'œil. 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Ed. Martin, Schrémann Camille, ébarbeur, âgé de 34 ans, demeurant rue St-Roch, 78, s'est piqué l'index droit avec une pointe de moulleur. 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Alfred Motte frères. La nommée Deblauve Marie, bacleuse, 18 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Capart, a eu le doigt violemment pressé par des contre-baguettes. Dix jours de repos.

Le 20 novembre, un accident est survenu chez Dujardin frères. Renaert Pierre, chauffeur, 51 ans, demeurant rue de Gênes, 44, s'est donné une entorse au pied gauche, une marche d'escalier ayant cédé sous lui. 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Prouvost frères et Barenne. Lebret François, chauffeur 41 ans, demeurant rue de Tournai, 38, s'est donné un entorse en levant du charbon. 10 jours d'incapacité de travail.

— Le 21 novembre, un accident est survenu chez Alfred Motte, frères.

Lucet Marie, bâcleuse, âgée de 14 ans, demeurant rue de Maubeuge, 2, s'est blessée à la plante du pied en marchant sur un clou.

10 jours d'incapacité de travail.

L'ÉPIDÉMIE DE VARIOLE

Le préfet de police vient de faire placarder sur les murs de Paris, une affiche concernant les mesures à prendre contre la variole qui sévit en ce moment et exerce ses ravages sur les personnes de tout âge. Pour échapper à cette épidémie, la revaccination est recommandée, ainsi que l'hygiène la plus rigoureuse. Il faut surtout, par l'usage de toniques comme le « Dynamogène », combattre les fâcheux effets de la température froide et humide que nous subissons actuellement.

Arrestation d'un expulsé. — Hier après-midi, vers 5 heures, la police de sûreté a mis en état d'arrestation, rue de Ma Campagne, le nommé Vansteenkiste, âgé de 20 ans, demeurant à Mouscron, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Descente de Parquet. — Aujourd'hui après-midi, vers 3 heures, M. Delalé, juge d'instruction, viendra à Roubaix et entendra au commissariat du 1er arrondissement, divers témoins dans l'affaire Jacquemont fraude de Wattrelos.

Œuvre de la Bouchée de Pain et du Prêt du Couchage. — La grande souscription publique à UN FRANC pour la saison 1900-1901 s'ouvrira le dimanche 25 courant.

Trente magnifiques primes sont offertes aux généreux souscripteurs, la première consiste en :

Une jolie maison avec jardin, située boulevard de Beaulepaire (Passage du Tramway).

La seconde, mille francs en espèces, cette prime est offerte par les membres du Comité.

La 3e 500 francs en espèces, don de M. Mousset, gagnant de la 1re prime saison 1900-1901.

Les autres primes consistent en très bonnes valeurs, avec lots, et en espèces, voir les affiches et prospectus pour le détail.

Avec de tels avantages, la bienfaisance se double d'une bonne affaire, nul doute que le public, connaissant les besoins urgents créés par la crise que nous traversons, ne réponde largement à l'appel du Comité.

Théâtres et Concerts

GRAND-THÉATRE DE ROUBAIX

Sur la demande de plusieurs habitués du Théâtre, désireux d'applaudir la troupe d'opérette, le Grand-Théâtre de Roubaix donnera dimanche prochain, en matinée, à trois heures très précises, les CLOCHES DE CORNEVILLE, l'opérette si populaire de Planquette avec le concours de Mlle Lecevre, de Mlle Mcha, de MM. Tricot, Tillet, Tapie et de M. Darman, grand 1er comique, qui a joué 300 fois le rôle de Gaspard, aux Folies-Dramatiques, à Paris, où la pièce fut créée.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

PREMIÈRE SECTION. — Réunion ce soir vendredi, à huit heures et demie, au « Plat d'or », Grande-Place.

Réunions du samedi 24 novembre

1re SECTION. — A huit heures et demie, estaminet H. Carré, rue Turgot.

2e SECTION. — A huit heures et demie, estaminet Narcisse Leplat, rue du Chêne-Tordoir.

3e SECTION. — A 8 h. 1/2, à l'assemblée, rue du Grand-Chemin.

5e SECTION. — A 8 h. 1/2, estaminet Manart, rue de l'Epeule, 7.

6e SECTION. — A 8 h. 1/2, au local habituel, rue de Naples.

SOCIÉTÉS DIVERSES

La Chambre syndicale des Employés et Ouvriers des Tramways de Roubaix-Tourcoing et environs. — La commission administrative a l'honneur de prier tous les membres adhérents d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le 24 novembre 1900, à 10 heures du soir au siège du syndicat rue Pellart, 22 à Roubaix.

Le présent avis tiendra lieu de convocation.

Les sociétaires sont priés d'apporter leur livret.

Présence absolument indispensable.

Ordre du jour : Questions de la plus haute importance concernant le service.

Urgent.

La Commission fait de nouveau un pressant appel en faveur des camarades non syndiqués ; il faut que tous, sans exception, viennent signer leur adhésion au Syndicat.

Association des Anciens Elèves de l'École nationale des Arts industriels de Roubaix. — Les membres de l'Association désireux de profiter des conditions de faveur que leur offre M. Ch. Baret pour ses représentations (40 0/0 de réduction), sont priés de se trouver au local, café Mac-Mahon, boulevard de Paris, le samedi 24 courant, à 8 h. précises du soir.

Groupe mécanique. — Réunion samedi 24, à 8 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : Punch St-Eloi, carte d'identité.

Société de Géographie. — Le cinquième conférence de la saison aura lieu dans le Grand Amphithéâtre de l'École Nationale des arts industriels, le samedi 24 novembre, à huit heures et demie du soir ; elle aura pour sujet : La vie nomade chez les Kirghis de l'Asie Centrale, par M. Paul Labbé, explorateur-publiciste.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 22 novembre

NAISSANCES. — Georges Coomans, rue Watt, 5. — Mathilde Vanhavere, rue Blanchemaille. — Fernande Van Hove, rue des Récollets, cour Pollet, 19. — Emile Corneille, rue Larroix, 32. — Eugène Lecomte, rue Decrème, 57. — Eugène Damman, rue Daubenton, 104.

DÉCÈS. — Catherine Papier, 89 ans, rue de Barbieux. — Eugénie Glorieux, 2 mois, rue Latine, cour Saint-Germain, 1. — Hermance Casterman, 17 ans, rue Blanchemaille.

A TOUS NOS LECTEURS

Nous offrons en prime

L'Application du Système Collectiviste

par LUCIEN DESLINIÈRES. Prix **2 fr. 50** au lieu de **6 francs**.

Détacher le présent bon et l'adresser avec un mandat de **4 fr. 10** pour recevoir franco ce très intéressant ouvrage.

TOURCOING

Un singulier commissaire central. — Pour avoir, il y a environ huit jours, parlé en termes convenables mais sévères de la police, nous fûmes sommé de comparaître mercredi soir devant M. le commissaire central de Tourcoing.

Ce dernier, très arrogant et surtout fort mal élevé, a proféré des menaces à notre égard et nous a grossièrement insulté.

M. le commissaire central avait-il bien toute sa raison, en agissant ainsi.

Nous voulons croire que l'air, trop fréquemment respiré de la Belgique lui avait monté au cerveau.

Nous pensons qu'il agissait sous l'empire d'une surexcitation passagère et non qu'il a voulu commettre un acte réfléchi.

... A moins qu'il ne soit laissé monter la tête par quelque vireux individu qu'il tolère trop, et sur lequel nous aurons à revenir un de ces jours.

M. le Commissaire central peut être assuré que nous rions de ses menaces : s'il a cru en se conduisant comme un goujat à notre égard que nous lui aurions révélé la source des renseignements que nous avons publiés il s'est grossièrement trompé.

M. le Commissaire central a aussi, en rappelant une affaire publiée par nous, parlé de « soulographie ».

Faut-il donc lui rappeler la fable de la paille et de la poutre ?

M. L.

Tramway de Marcq à Tourcoing. — La Compagnie des tramways informe les voyageurs que le service à la demi-heure sera supprimé sur la ligne de Marcq à Tourcoing pendant les journées du jeudi 22, vendredi 23 et samedi 24 courant.

Funérailles. — Hier, à dix heures du matin, ont eu lieu les obsèques du lieutenant honoraire des pompiers, M. Delabrousse, constructeur-mécanicien, rue Verte.

Dans l'assistance, on a remarqué, MM. Salembier, Clément, Cordier, adjoints, des délégations des pompiers de Roubaix, Croix et des communes environnantes.

Le corbillard chargé de couronnes, était accompagné par des pompiers en armes qui formaient la haie.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés, par le commandant Masquilier, au nom du corps des pompiers de Tourcoing, et par le docteur Fichaux, au nom des Sauveteurs du Nord.

La cérémonie a pris fin à onze heures trois quarts.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 22 novembre à 5 heures du matin, chez Tiberghien frères, fabricants, rue de Paris.

Delbecque Henri, 46 ans, domestique, demeurant rue du Bois, 115, est tombé en portant une ensouple ; dans sa chute, le plateau de haute ensouple lui a pénétré dans le mollet gauche.

Le docteur Bernard a ordonné un repos de dix jours.

— Chez Duvillier frères, filateurs de coton rue du Touquet, la nommée Delmar Angèle, âgée de 17 ans, rattacheuse, demeurant au Sapin Vert, à Wattrelos, a eu le genou gauche serré entre le chariot et le rotoir en tournant.

Le docteur Debrabant a déclaré dix jours d'incapacité de travail.

Une arrestation. — Le nommé Lecomte Louis, âgé de 17 ans, garçon-coiffeur, demeurant rue de l'Hémidonnerie, a été arrêté pour vagabondage et rébellion envers l'agent Schietteccatte qui l'invitait à cesser le tapage qu'il faisait dans la gare.

Lecomte a été écroué au poste de police de l'Hôtel de Ville.

Les arrivages aux halles. — Huîtres 3600. Marée 100 kilos. — Harengs 1850 kilos. — Langoustes 100 kilos. — Moules 1200 kilos. — Poires 100 kilos. — Pommes de terre 1000 k. — Carottes 100 kilos. — Légumes divers 10 paniers.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 22 novembre

NAISSANCES. — Lootens Marie, rue Pont-de-Neuville. — Pillot Marcel, rue Malakoff, 140. — Vanlaeys Henri, rue Pasteur. — Vanhoutte Jules, rue de la Paix, 20. — Houplin Jean-Baptiste, rue de la Bienfaisance. — Bonardel Arthur, rue d'Halluin, 40. — Delannoy Jean, rue Claude Bernard, 140.

DÉCÈS. — Mullier Désirée, 24 ans, rue de la Vigne, 6. — Harma Charles, 1 an, rue Nationale, 125. — Le Clercq Rose, 60 ans, rue du Midi, 19.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CROIX. — Une grève originale. — La passerelle (table à barbes) qui servait aux pigeons pour se rendre d'une rive à l'autre au Pont-de-Croix en réparations a été enlevée hier après-midi.

Nous nous sommes informé du motif de cette mesure et nous avons recueilli deux rumeurs.

La première, c'est qu'on se trouvait à court de saucissons à cette fête et on rondelles aux passagers.

La seconde, c'est que les cinq baudets de Lille et Ve s'étaient mis en grève parce qu'ils trouvaient que leurs maîtres naturalistes leur manquaient d'égards.

Et l'on ajoutait que des arbitres avaient été nommés pour trancher le différend : le révérend Gratattistète, le frère Goglin et le Père Tobie.

Ce dernier pour ce dernier d'arriver après les autres : il n'a eu que quatre voix de baudets sur cinq pour lui !!

Innovation. — Prochainement seront installés sur murs, en la mairie, trois tableaux de classification des viandes de boucherie pour le débit au public, avec notice explicative sur les maladies des animaux.

Cet intéressant travail est l'œuvre de M. F. Aurreggio, vétérinaire principal de 1re classe, et valut à son auteur une médaille d'or de 1re classe à l'Exposition Universelle de 1900, et des félicitations au Congrès vétérinaire international de 1900.

La population pourra ainsi se rendre compte de la qualité des viandes qu'on lui vend.

Cette mesure aura encore pour conséquence de permettre aux membres du bureau de bienfaisance une étude approfondie sur les abats aux de taureaux.

Rencontre fortuite. — Nous nous demandons pourquoi on se cache si soigneusement pour commettre des actions qui, après tout, seront connues un jour ou l'autre.

C'est ainsi qu'il nous a été donné hier à une heure et demie de rencontrer rue des Ogiers une voiture à bras, conduite par deux menuisiers, qui contenait la voiture, pas les menuisiers, ceci pour l'élève caporal d'académie un bâti d'étrange contexture.

Nous étant approché, nous reconnûmes un appareil servant à fumer les aloyaux de taureaux.

Questionnés par nous les menuisiers nous dé lar rent qu'ils conduisaient la chose, à l'hospice de Croix, mais ils n'en savaient pas plus.

WASQUEHAL. — **État-civil.** — *Naissance.* — Marie Avart, pavé du Heulle.

LYS-LEZ-LANNOY. — **État-civil.** — *Naissances.* — Célina Trentesaux, rue de Cohem. — Henri Poissonnier, rue Faidherbe.

WATTRELOS. — **Conseil municipal.** — Le conseil municipal s'est réuni mercredi soir.

L'abattoir sera-t-il près de la gare ou à l'Avelin. A la gare préconisent les bouchers et le Conseil d'État ; à l'Avelin disent quelques conseillers municipaux, se basant sur ce que l'ancien Conseil en a ainsi délibéré.

Nos amis se sont abstenus jusqu'aujourd'hui dans cette question fort importante, mais ils sont huit, et ils pourraient à leur gré sans doute, déplacer la majorité. Ou sera-t-il l'abattoir ? On renvoie l'affaire aux commissions, ça n'est pas mûr.

Sur la proposition de Lecomte, le conseil renvoie au bourgmestre de Zuttague une demande de réparation de passerelle derrière le Vin boulé : le commerce de Wattrelos souffre déjà assez de ces exodes de Wattrelosiens en Belgique, tous les jours et les dimanches en masse.

MM. Flipot, Ans et autres propriétaires demandent que la ville fasse à ses frais tous les travaux de viabilité d'une rue qu'ils ouvriraient du sentier du Ballon à la rue des Champs. Renvoyé aux commissions.

Que ces propriétaires sont généreux ! Ils donnent 12 mètres de terrain, pour mettre en valeur une rue où ils bâtiront des maisons de rapport. Pas bêtes, MM. Flipot, Lallemand et autres. Nous verrons bien !...

On renouvelle le crédit de bière et tabac aux vieillards. On sait que ces distributions de bière et de tabac sont l'œuvre de nos amis socialistes au Conseil municipal.

Une demande de subside pour la Ligue contre la tuberculose amène un discours de M. le docteur Leplat ; la tuberculose est un grand fléau.

On dit Griffaut, et son plus grand propagateur, c'est la déplorable condition d'existence du misérable travailleur.

« Je ne crains pas avoir le docteur Leplat, valeur par la logique, hélas, impitoyable de ce fait aujourd'hui connu. La propagation de beaucoup de maladies est encore un des crimes du capital.

Henri Brillant élève avec force contre les retards apportés dans la construction de classes nouvelles à la Ballerie, où les enfants sont serrés comme sardines en boîte.

On soutiendra le projet pour l'activer, et le conseil lui donne raison.

Le procureur de la République demande si la ville de Wattrelos serait disposée à entrer dans les frais de service d'une voiture cellulaire pour le transport des prisonniers à Lille.

Loco-Ter répond avec un à propos qui ne lui manque jamais, qu'il y a un moyen plus simple et plus économique, celui de faire partir les prisonniers par la gare du Pile, au lieu de leur faire traverser tout Roubaix. Son idée sera transmise.

État-civil. — *Naissances.* — Eveline Pacco, Sapin-Vert. — Joseph Lepers, rue St-Joseph. — Julien Leblanc, Plume. — Alphonse Vanhensenbine, rue de Leers.

Décès. — Palmyre Glorieux, 5 semaines, Carlingère.

LE NORD

LILLE

LE MEURTRE DE GONDECOURT

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié la tentative de meurtre commise lundi dernier, à Gondecourt, sur la personne de la veuve Sylvie Decarnin.

Léopold Lutmannale meurtrier, n'ayant pas fait choix d'un avocat, il lui en a été désigné un d'office. C'est M. Foyer-Chamimard, fils de l'ancien bâtonnier.

MORT EN GAIETÉ

Hier, vers 8 heures du soir, le nommé Henri Derbaudinghem, âge de 57 ans, musicien ambulant, violoniste des cafés, demeurant place des Buisses, 5, originaire de Tourcoing, se trouvait au « Galion », rue de l'Arc, lorsque tout à coup, après un morceau de musique, il s'affaissa sur sa chaise.

Transporté à la cour, il ne tarda pas à succomber aux suites d'une affection cardiaque, d'après les constatations de M. le docteur Lhuillier, qui l'a visité.

Le malheureux a été transporté à la morgue sur les ordres de M. le commissaire de police de permanence.

ACCIDENT A LA GARE SAINT-SAUVEUR

Vers 6 heures, mercredi matin, M. Eugène Gouvart, 24 a., homme d'équipe à la gare Saint-Sauveur a été victime d'un accident d'une certaine gravité. En faisant fonctionner le transbordeur à vapeur, il a eu la main droite prise dans une manœuvre d'accrochage et a eu la médius sectionné.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Gu..., le malheureux a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur. Il devra subir l'amputation du doigt blessé.

ECOLE SUBDIVISIONNAIRE D'INSTRUCTION

Dimanche prochain, à neuf heures précises du matin, conférence au cercle militaire pour MM. les officiers de la Réserve et de l'Armée territoriale faisant partie de l'Ecole d'instruction de Lille.

Sujet : Lecture de la carte. Etude des levés d'itinéraire. Manière d'établir des croquis d'avant-postes.

On ne peut pas souhaiter Sainte-Catherine, sans obtenir une des merveilleuses carpettes des grands magasins du Chat Bossu, 18, rue des Chats Bossus.

Menus Faits

Procès-verbal pour vol. — La nommée Virginie Tribuet, 17 ans, fille soumise, demeurant rue des Ytaques, 27, a fait mercredi, l'objet d'un procès-verbal au 2e arrondissement. Comme auteur soupçonné d'un vol de 6 fr. 50.

Saisies aux halles et marchés. — Il a été saisi hier, aux halles centrales 30 kilog de saumon, et 10 de viande de mouton, — au Marché de Wasquehal, 11 a été saisi 50 kilog de tripes.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 21 novembre 1900

ATTENTAT A LA PUDEUR

Accusé : Brunel.

Frédéric Brunel est **acquitté**.

ATTENTAT A LA PUDEUR A FEIGNIES

Accusé : Alfred-Arthur Flament, âgé de 28 ans, né à Landrecies, journalier, demeurant à Hautmont, arrondissement d'Avesnes.

Arthur Flament est condamné à **six ans de réclusion**.

Défenseur : Me Treifous.

VIOL ET COMPLICITÉ A SAINT-MOMELIN

Accusés : 1° Louis-Henri-Félix Meunier, âgé de 22 ans, né à St-Momelin, arrondissement de Dunkerque, journalier, demeurant à St-Omer (Pas-de-Calais) ;

2° Jules-Vincent Schapmann, âgé de 26 ans, né à Millam, arrondissement de Dunkerque, journalier, demeurant à St-Omer.

Félix Meunier et Vincent Schapmann sont **acquittés**.

Défenseur, Me Degand.

LA SESSION SUPPLÉMENTAIRE

La session supplémentaires des assises s'ouvrira à Douai le Lundi 17 décembre sous la présidence de M. Tellier, président actuel des assises.

La liste des jurés a été tirée mercredi après-midi. Nous la publierons ultérieurement.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 22 novembre

Exercice illégal de la pharmacie

Le Syndicat des pharmaciens s'est ému de la popularité qu'avait acquise dans sa commune un ancien garçon de pharmacie, Marius A..., qui exerce actuellement la profession d'herboriste. La localité qu'habite Marius A... ne possède pas de pharmacie et, quand il leur faut pour deux sous d'onguent, les habitants sont obligés de s'assimiler une petite course d'au moins cinq kilomètres pour arriver à l'officine la plus proche.

Dans ces conditions l'herboriste a cru pouvoir vendre quelques médicaments au poids médicinal, et tout le monde s'en est bien trouvé, hormis le syndicat, qui a vu dans cette concurrence, une préjudiciable atteinte à ses droits. Une surveillance fut exercée, et voilà Marius A... sur le banc des prévenus de la correctionnelle pour inobservation d'une ordonnance de 1877 et de l'art. 33 de la loi de Germinal an XI.

Le pauvre homme — excellemment noté d'ailleurs — s'en trouve bien marri, et c'est à sa prière que nous ne donnons ni son nom, ni celui de la localité où il a commis ses exécrables forfaits.

M. Deschodt, pharmacien, Grande Rue, à Roubaix, commis à cet effet, a constaté le délit ; d'autres témoins, des personnes obligées par le prévenu, en des circonstances critiques, sont appelés en témoignage. Les faits sont établis et avoués, la discussion porte donc sur l'interprétation de la loi de Germinal an XI.

Me Massart, au nom du syndicat des pharmaciens, partie civile aux débats, dépose et développe des conclusions faisant ressortir « le grave préjudice causé aux pharmaciens de la région, préjudice évalué à 500 fr., qu'il prie le Tribunal de lui accorder.

Me Danjou, défend Marie A., il discute en droit l'imputation, qu'il estime infondée ; il fait valoir que son client n'a pas agi par esprit de lucre et que les dragées ferrugineuses et autres médicaments vendus par le prévenu dans les conditions prévues par le « Codex » ne sont pas, par la minime quantité qu'on a été livrée, de nature à nuire gravement au riche syndicat plaignant. Il a manqué seulement à Marius A... le diplôme, qui est le grand avantage des pharmaciens.

Le tribunal délibère sur la question de droit. Mais la loi est formelle : Marius A. est condamné à 25 fr. d'amende avec sursis pour exercice illégal de la médecine.

Le syndicat, partie civile obtient 10 fr.

Une expédition nocturne à Croix

Le château Isaac Holden, à Croix, a été le théâtre, dans la soirée du dimanche 18 novembre, d'un grave incident qui a vivement frappé l'imagination de cette paisible commune.

Mme Lefebvre, femme du jardinier du château, se trouvait seule dans sa maison, située dans le parc, lorsqu'elle crut entendre du bruit.

Dominant sa légitime frayeur, elle courut avertir son mari, en train de faire sa partie de cartes à l'estaminet voisin. Celui-ci arriva immédiatement et se mit en garde.

Quelques instants plus tard, le bruit se renouvelait, cette fois dans le couloir de la maison. M. Lefebvre sortit aussitôt et se trouva en présence d'un individu porteur d'un... vase de nuit.

— Que faites-vous là ?

— Je... Je viens vous demander combien vous voulez acheter ce vase...

— Ah !... Et combien le vendez-vous ?

— Huit sous.

Bon, j'achète...

S'adressant à sa femme, le jardinier doué d'un sang froid peu banal, lui dit :

Va donc me chercher de l'argent pour payer... Ah ! rapporte en même temps une bonne corde.

Ce qui fut fait à l'instant. Les quarante centimes dans une main, la corde dans l'autre, M. Lefebvre... se jeta sur le voleur qu'il ligotta solidement avant que l'autre eut eu le temps de pousser un cri.

Pendant ce temps, Mme Lefebvre sortait de nouveau de chez elle pour aller prévenir un garde. Entendant encore du bruit dans sa buanderie, elle s'avança, puis s'enfuit effrayée à la vue d'un second inconnu, que lui-même, s'empressa de déguerpir à toutes jambes. Il a été impossible de le rattraper.

La police arriva ; le prisonnier déclina ses noms et qualités : J.-B. Agemont, 42 ans, colporteur, natif de Lille, demeurant à Roubaix, rue du Tilleul, 279. On le trouva porteurs d'un solide morceau de charbon qui, dans ses mains, aurait pu devenir une arme dangereuse. Le vase de nuit était le produit d'une visite que le voleur venait de faire à la ferme Jollivet, voisine du château, dont il n'avait eu ensuite qu'à escalader la grille et à... se faire prendre dans les conditions tragi-comiques que l'on sait.

Agemont est mal noté ; il est réputé faible d'esprit et sa femme, qui assistait à sa comparution à l'audience de jeudi, s'est écriée : « On vient de condamner un fou ! » en entendant le tribunal infliger au singulier voleur une peine, pourtant minime, d'un mois de prison.

Affaires diverses

— Berthe Stricanne, servante à Lille, 2 fr. d'amende avec sursis pour vol au préjudice de ses patrons.

— Deux mois par défaut à Mathilde Lavenne, pour vol d'une montre au préjudice de M. Sale, rue Jean-Jermann, à Lille.

— Paul Martin, 14 ans 1/2, dont on a déjà parlé à propos du vol d'un cabriolet qu'il a commis, boulevard de Metz, à Lille, a soustrait une somme de 5 fr. à une dame Malenieux, rue des Poids, qui la lui avait confiée pour effectuer quelques paiements. Remis, cette fois, à l'assistance publique.

— C'est à la société des enfants moralement abandonnés que le tribunal, à la demande de Me Drillon, confie la jeune Marie Carrelynck, 14 ans, servante à la Bassée, coupable d'avoir volé 2 jupons à Mme Courcol, cultivatrice.

Dix mois de prison à Aimé Delrue, 22 ans, homme de peine à Wattrelos, pour coups.

Albert Noiecourt, 24 ans, de Roubaix, a volé un pantalon neuf à la devanture de M. Martin, marchand de confections, place Chevreul, à Roubaix. Il a troqué le vêtement contre 3 fr., un vieux pantalon et des tartines. 8 mois de prison.

— Deux mois avec sursis à Lucie Looten, 17 ans, servante à Lille, pour vol d'objets divers que ses patrons ont retrouvés cachés dans son matelas.

— Pierre Hesme, de Lille, 2 mois et 50 fr. pour violences et outrages à agents et pour ivresse en récidive correctionnelle.

— Deux mois à Paul Carnoye, de Lomme, cet individu arrêté ces jours-ci pour outrages à agents et port illégal de décoration.

— Pour vol de tuyaux de plomb à Tourcoing, deux mois d'emprisonnement à Jules Vangiteluwe, 20 ans, peigneur en cette ville.

— Six jours à Julien Touche de Roubaix, pour coups à M. Claus.

— La fraude est représentée par Albert Salenpro, qui récolte 8 jours, et par Emile Nestor, 17 ans, journalier à Roubaix, que le tribunal condamne à 8 jours, avec en plus, solidairement 500 fr. d'amende, pour contrebande de 91,800 allumettes belges, valeur 9 fr.

— Deux mois par défaut à Emile Thyry, et à Jean Dessauvages, tous deux de Wattrelos, le premier pour vol de numéraire et le second pour soustraction de draps qu'il a trouvé étendus pour sécher.

— A Marie Lepagie, de Roubaix, 1 mois par défaut pour banqueroute.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING

Audience du 22 Novembre 1900

L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Morchier, juge de paix.

Le rôle comprenait cinquante-sept affaires, dont plusieurs ont été remises à quinzaine.

Dix-neuf cent dix-neuf Contraventions

CONTRE UN INDUSTRIEL

L'affaire la plus importante est celle des **dix-neuf cent dix-neuf contraventions** dressées par M. Gilet, inspecteur du travail, à la charge de MM. Lucien Hennion et Jean-Baptiste Hennion, filateurs de lin, au hameau de La Vignette, à Linselles.

A la date du 22 juin 1900, M. l'inspecteur du travail relevait à la charge de ces industriels sept cent cinquante-huit contraventions à l'article de la loi du 2 novembre 1892, modifiée par la loi du 30 mars 1900, et ainsi conçu :

« Dans chaque établissement, les repos auront lieu aux mêmes heures, pour toutes les personnes protégées par la présente loi. »

Ces contraventions se décomposent ainsi qu'il suit :

1° Les enfants mineurs de 18 ans ont été employés au travail de l'usine, sans horaire régulier.

2° 28 enfants mineurs de 18 ans ont été employés à un travail de nuit de 9 heures à dix heures du soir pendant plusieurs mois.

3° Une contravention pour ne pas avoir fait connaître à M. l'inspecteur du travail, l'horaire d'une équipe de 28 enfants mineurs organisée en décembre 1899.

4° Le repos d'une équipe de 93 ouvriers n'avait pas lieu aux mêmes heures que celui d'une équipe de 15 ouvriers, d'où cent huit contraventions.

5° Pour avoir employé 356 enfants mineurs, filles et femmes, dans des conditions contraires aux dispositions du paragraphe 3 de la loi précitée, 356 contraventions.

6°, 7°, 8°, 19° contraventions à l'article 3 de la loi du 30 mars 1900, concernant le repos à accorder aux ouvriers.

Le 31 août 1900, dans une nouvelle visite qu'il fit à la filature Hennion, M. Gillet, inspecteur du travail, eut l'occasion de constater une infraction à l'article 11 de la loi du 2 novembre 1892, modifié par la loi du 30 mars 1900, et ainsi conçu :

« Dans les établissements visés par la présente loi, autres que les usines à feu continu et les établissements qui seront déterminés par un règlement d'administration publique, l'organisation du travail par relais sauf ce qui est prévu aux paragraphes 2 et 3 de l'article 4, sera interdit pour les personnes protégées par les articles précédents dans un délai de trois mois à partir de la promulgation de la présente loi.

» En cas d'organisation du travail par postes ou équipes successives, le travail de chaque équipe sera continu sauf l'interruption pour le repos. »

Pour ne pas s'être conformé à cet article de loi, MM. Hennion frères se sont vu dresser **onze cent soixante-six contraventions.**

M. l'Inspecteur du travail, appelé le premier à la barre a fourni quelques explications claires et précises, démontrant le bien fondé des contraventions relevées.

Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir en M. Gilet, un fonctionnaire, aussi scrupuleux et aussi bon défenseur des droits et prérogatives de l'ouvrier.

Il accomplit son devoir, sans parti-pris, mais aussi sans faiblesse, et nous nous plaisons à reconnaître son caractère loyal et franc.

Toujours à la disposition des travailleurs, infatigable dans ses délicates fonctions, il a su s'attirer l'estime de tous les honnêtes citoyens.

La défense de MM. H